Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_108-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-108

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

PERSONNEL COMMUNAL
Recrutement Conseiller Numérique France Services
Rapporteur : Mme Chappé.

Par délibération 2023-74, le conseil municipal a autorisé la création d'un poste de conseiller numérique à la ville de Paimpol auprès de France Service.

Il s'agit d'un contrat de projet initialement autorisé pour une période de 2 ans, durée du subventionnement accordé par l'Etat via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.).

L'explosion des démarches en lignes fragilise les populations qui n'ont pas été formées à l'usage des nouvelles technologies.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_108-DE

La ville étant éligible à une subvention de 42 500€ au total sur 3 ans (2024-2025-2026), il est proposé de prolonger ce poste pour une durée d'un an sur la même base à savoir un contrat de projets.

Durée du projet	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de Travail hebdomadaire
1 an	1	Adjoint territorial d'animation – Catégorie C	Conseiller Numérique	35h

La subvention attendue de l'Etat pour le financement de ce poste s'élève à 12 500€ pour la dernière année.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu la délibération n°2021-014 relative au RIFSSEP en date du 25 janvier 2021,

Vu la délibération 2023-74 portant création d'un conseiller numérique France Services sur un contrat de projet d'une durée de 2 ans,

Considérant que le contrat passé avec l'agent recruté a débuté le 1er octobre 2024,

Considérant l'explosion des démarches en ligne dans un contexte local où la fracture numérique reste importante,

Considérant la nécessité de poursuivre les actions de soutien aux personnes en difficulté dans l'utilisation des nouvelles technologies,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 18 juin 2026,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines / Finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation, non permanent, à temps complet, pour une durée de 1 an, afin d'exercer la mission de conseiller numérique à France Services. Cet emploi s'inscrit dans le dispositif de déploiement des conseillers numériques mis en place par l'Etat dans la cadre de la dématérialisation croissante des démarches des usagers au quotidien.

DÉCIDE de fixer la rémunération sur la base du 3iè échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (actuellement indice majoré 368) et d'attribuer à l'agent recruté une IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise) de 180€ brut par mois.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_108-DE

PRÉCISE que l'agent recruté pourra percevoir le CIA (complément indemnitaire annuel) ainsi que la prime de vacances et de fin d'année dans les conditions fixées par les délibérations respectives.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_108-DE